

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1786

présenté par
Mme Peyron

ARTICLE 47

Compléter cet article par les mots :

« à la date de la création d'un comité d'orientation de l'inclusion dans l'emploi ou de toute autre entité couvrant la notion d'insertion par l'activité économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la temporalité de l'abrogation du Conseil National de l'insertion par l'activité économique prévu par l'article de la loi n° 91-1 du 3 janvier 1991. Il s'agit d'éviter le risque d'un vide avant la mise en place du comité d'orientation de l'inclusion dans l'emploi cité dans l'exposé des motifs ou de toute autre entité qui prendrait en charge l'insertion par l'activité économique.